

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats

Divers

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27 Février 2020

Objet de la délibération : Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un rapport pour l'exercice 2020.

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 20 février 2020

Transmise au Contrôle de légalité le 27 février 2020

Affichée le 04/03/2020

Nombre de Conseillers Syndicaux : 94

En exercice : 94

Présents : 4

Pouvoirs : 0

Excusés : 48

Votants : 4

L'an deux mille vingt, le vingt-sept février à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint Mandrier-sur-Mer au sein de la Salle des Jardins d'Hydra, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents :

Délégués Titulaires	
LE REVEST	Mme REGNAUD Jacqueline
SAINT MANDRIER	M. TOULOUSE Christian – Mme DEMIERRE Colette
SIX FOURS	M. PERRIER Denis

Délégués Suppléants avec voix délibérative	

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

Pouvoirs :

Pouvoirs
Néant

Excusés :

Absences Excusées	
BANDOL	Mme BOURON Valérie – Mme BOURGEOIS Ginette
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT Alain - M. BASSO Charles
BRUE AURIAC	M. BESNARD Gilbert – Mme REINA Béatrice
CAVALAIRE	M. LAURENT Jean-Luc – Mme PARRADO Carole
FAYENCE	Mme ADER Danièle
FIGANIERES	M. TACAÏLLE Guy
FLASSANS	Mme HEBERT Aline – M. MICHEL Pierre
GASSIN	Mme MARCELLINO Anne-Marie – Mme SOLER Béatrice
LA CROIX VALMER	M. NONJARRET Yves
LA FARLEDE	Mme GAMBA Mireille
LA LONDE	Mme SCHATZKINE Nicole
LA VALETTE	Mme PLATANIA Sylvie
LE BEAUSSET	Mme BOUSAHLA Laurence
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique
LE REVEST	M. VIZIALE Jean-Marc
LE THORONET	Mme TAXI Odile – Mme PELLERIN Annick
LE VAL	M. ALBERTI Alain – Mme BRENGUIER Anastasia
MAZAUGUES	M. CAYOL Francis
MONTFERRAT	Mme ARAGON Rose
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne – Mme ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	Mme BESSON Carine – M. RIGHI Dominique
PIERREFEU	M. LAVAL Christian - Mme CANOLE Maria
PIGNANS	M. BASTIANELLI Jean-Pierre
PUGET VILLE	M. ROUX Jean-Pierre
RAMATUELLE	Mme TRUC Odile
RIANS	M. BUGGIANI Paul – M. NOYER Tristan
SAINT ZACHARIE	M. CASTINEL Louis
SIX FOURS	Mme ROSTAGNO Agnès
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle – M. COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine
SOLLIES VILLE	M. OLIVIERI Paul
TOURRETTES	Mme GAUBERTI Anne-Marie
TOURVES	M. ROUX Daniel
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique – Mme KIRSCH Carla

Le secrétariat est assuré par M. TOULOUSE Christian, 1^{er} Vice-président

Madame la Présidente du SIVAAD expose au Comité Syndical :

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la république relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,
- Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
- Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que l'article L2312-1 ne s'applique qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants,
- Considérant que lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L2312-1,
- Considérant que la Présidente présente au Comité Syndical dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,
- Considérant que ce rapport donne lieu à un débat,
- Considérant que ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale,

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

- Oui l'exposé de Madame la Présidente.
- **PREND ACTE** que les exigences relatives à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires ont été accomplies conformément aux règles de fond et de forme organisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- **VOTE** le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2020.

Pour	4
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 27 février 2020 à Saint Mandrier-sur-Mer

Pour extrait conforme
La Présidente du SIVAAD
Jacqueline REGMAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Regnaud', with a long horizontal stroke extending to the right.